



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DECLARATION NATIONALE D'ENGAGEMENTS DE L'ALGERIE

SOMMET SUR LA TRANSFORMATION DE L'EDUCATION

NEW YORK, LE 19 SEPTEMBRE 2022

**DECLARATION NATIONALE D'ENGAGEMENTS DE L'ALGERIE
CONCERNANT LA TRANSFORMATION DE L'EDUCATION**

INTRODUCTION :

Sur la base du Rapport National portant résultats des consultations nationales, réalisées durant la période de mai à juillet 2022, en préparation du Sommet sur la Transformation de l'Education, prévu à New York, le 19 septembre 2022, ainsi que le Plan d'Action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme de Monsieur le Président de la République (2020-2024), ce document reprend les engagements de l'Algérie relatifs aux actions prioritaires nationales qui sont initiées dans le cadre de la transformation de l'éducation, en fonction des composantes suivantes :

➤ **COMPOSANTE A :**

Assurer un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées au COVID-19

Dans ce domaine, l'Algérie est engagé à :

- Assurer une reprise équitable et inclusive à travers la réouverture de tous les établissements d'enseignement et de formation tout en assurant une veille sanitaire ;
- Mettre en place des plans d'apprentissage à même de rattraper les retards cumulés durant la pandémie de la COVID-19 en impliquant les parties prenantes ;
- Développer des plates-formes numériques, de formation et d'enseignement au profit des enseignants et apprenants ;
- Généraliser les structures d'unités de dépistage et de suivi au niveau de tous les établissements de formation et d'enseignement ;
- Renforcer la coordination entre la santé, les collectivités locales et le système éducatif pour améliorer la qualité de la prise en charge sanitaire.

➤ **COMPOSANTE B :**

Identifier les principales transformations stratégiques et leviers pour repenser l'éducation du XXIème siècle et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés

Dans ce cadre, le Gouvernement est engagé à :

- Renforcer la « e-gouvernance » au sein du système éducatif ;
- Généraliser l'expérience de l'école numérique pilote lancée dans la wilaya de Batna le 21 septembre 2021 en 2021 à d'autres établissements d'enseignement et de formation ;
- Adopter de nouveaux modes d'enseignement et de formation dans le système éducatif national en introduisant de nouvelles méthodes d'enseignement basées sur le numérique et les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) en accordant un intérêt particulier pour la formation des formateurs en « e-learning » ;
- Renforcer les capacités des enseignants en matière d'utilisation des outils numériques et des TICE ;
- Impliquer les micros entreprises et les startups dans le développement de solutions numériques pour le système éducatif ;
- Impliquer davantage les divers acteurs et parties prenantes pour appuyer le développement du système éducatif ;

- Mettre en place une ingénierie pédagogique pour la prise en charge des différents handicaps des apprenants.

➤ **COMPOSANTE C**

Examiner les objectifs et les repères nationaux en matière d'éducation

Pour la réalisation de cet objectifs, notre pays est engagé à :

- Elaborer les référentiels des compétences professionnelles du personnel de l'éducation et des disciplines ;
- Valoriser les corps enseignants par la revalorisation des statuts ;
- Promouvoir la formation des enseignants en s'alignant sur les standards internationaux ;
- Enrichir les programmes scolaires par plus d'activités artistiques et culturelles ;
- Assurer des enseignements sur l'Education au Développement Durable (EDD) au niveau des établissements de formation et d'enseignements ;
- Mettre en place un dispositif numérique pour alléger le poids du cartable de l'élève ;
- Renforcer la création des "Ecoles Normales Supérieures¹" pour répondre aux besoins du secteur en termes d'enseignants.

➤ **COMPOSANTE D**

Assurer un financement public renforcé et plus durable de l'éducation

En dépit de l'impact socio-économique de la pandémie, le Gouvernement est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires permettant à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mise en œuvre progressivement jusqu'à son application intégrale, fixée à échéance 2023, de la Loi organique (Loi n° 18-15 du 2 septembre 2018) relative aux Lois de finances (LOLF) qui prévoit une budgétisation axée sur les résultats, contrairement à la budgétisation classique basée sur les moyens. Le nouveau budget comprendra des objectifs à atteindre et chaque objectif sera mené en fonction d'indicateurs de performance ;
- Réhabiliter, renforcer et revaloriser toutes actions devant permettre une efficience dans la gestion des biens "WAKF²" qui peuvent générer des ressources financières très importantes, devant contribuer à la prise en charge des actions de l'éducation ;
- Impliquer également le secteur économique privé dans le financement de l'éducation, dans le cadre d'une stratégie globale ;
- Prévoir un fond spécial spécifique au système éducatif pour gérer les situations de crise ;
- Développer la culture de l'épargne pour le financement de l'éducation. Des produits spécifiques d'épargne peuvent être développés au niveau des banques, des compagnies d'assurance et de la micro-finance (épargne-éducation au profit des familles vulnérables);
- Mener des analyses pour déterminer le coût unitaire de l'éducation ;
- Encourager la R&D en entreprise et au niveau des Centres de recherche scientifiques, en rehaussant le taux de la charge déductible en termes de dépenses engagées dans cette mission ;
- Former les cadres de l'Etat sur les nouvelles approches de management financier ;
- Promouvoir le statut des établissements scolaires, de formation professionnelle et universitaire, de façon à leur permettre une certaine autonomie de gestion et d'autofinancement.

¹Etablissements en charge de former les futurs professeurs de l'enseignement dans différentes disciplines.

² Mot en langue rabe désignant des biens donnés, légués ou acquis afin d'être détenus en fiducie inaliénables dont l'usufruit est consacré à une institution religieuse ou d'utilité publique.